

La réponse du commandant a été celle-ci :
 « Tout le monde savait qu'il y avait de fréquents rapports entre les deux quartiers généraux... »

M. LE COMMANDANT PEAUCELLIER. — J'ai entendu dire en effet, au quartier général, que ces rapports étaient plus fréquents qu'il ne fallait. J'ajouterai même que le prince Frédéric-Charles aurait fait mauvais accueil à nos parlementaires dans les derniers jours du mois d'octobre, par cela même que les relations devenaient trop multipliées.

M. LE MARÉCHAL CANROBERT. — Monsieur le président, le 7 octobre, au moment même où nous rentrions du combat de Ladonchamps, je trouvai à mon quartier général la lettre-circulaire de M. le maréchal commandant en chef, qui prévenait confidentiellement tous les commandants de la situation de l'armée.

Il résultait, pour nous, de l'exposé de M. le maréchal et aussi de ce que nous voyions nous-mêmes, que cette armée, qui était toujours pleine de dévouement, de courage, de résignation, pouvait bien donner un coup de griffe dans un rayon donné, mais qu'elle n'était plus en situation de tenir la campagne à l'état d'armée. Voilà ce que disaient ceux qui connaissent ce que c'est qu'une armée, et qui savent le parti qu'on en peut tirer dans des circonstances pareilles.

En un mot, l'armée était en état de vendre chèrement sa vie, mais non de tenir la campagne comme armée; elle venait, la veille, de donner la mesure de ce qu'elle pouvait faire dans un rayon déterminé. M. le maréchal nous ayant demandé de lui faire connaître par écrit nos observations, après avoir, au préalable, consulté nos généraux de division, tous généraux d'expérience, de dévouement, et ne demandant que le bien de la chose, nous avons dû nous conformer à ces instructions. Nous ne lui demandions pas de nous convoquer, mais de nous donner des ordres, et nous les aurions exécutés. Il nous dit de venir le trouver, après lui avoir écrit notre opinion; nous la lui avons donnée très-franchement. Tous les chefs de corps d'armée ont été d'avis que l'on ne pouvait plus tenir la campagne comme armée. Il y en a un, je crois, qui a dit : « Mais, malgré cela, il faut que nous sortions. » Tous les autres n'ont pas partagé cette opinion; mais tous ont été d'avis que si la convention — il n'était pas question de capitulation, personne n'y songeait à ce moment-là, jamais il ne s'est agi que de convention — si la convention à faire avec l'ennemi n'était pas telle que des soldats français pouvaient l'accepter, nous en appellerions aux armes, non pas pour tenir une campagne de longue haleine, je répète que cela n'était plus possible, mais pour vendre chèrement notre vie. Tous, nous avons émis cette opinion.

En un mot, si après la lecture des divers rapports; nous avons pu nous imaginer que ce que nous demandions pour une convention ne pouvait avoir lieu, que l'ennemi n'en voudrait pas, nous aurions dit à M. le maréchal : « Menez-nous ce soir à l'ennemi, nous allons vendre notre vie le plus cher possible. » Et nous l'aurions vendue très-cher!

Voilà pour le conseil du 10. Maintenant, à compter du 10, nous ne connaissions pas la situation des vivres en général; on ne nous avait rien dit de tout cela. Quant à nos vivres à nous, vous avez vu dans le rapport qu'elle était la situation : il y en avait pour huit jours, et cela a été une espèce de miracle qu'on ait pu les faire durer jusqu'au 27, malgré un temps affreux et au milieu d'un torrent de pluie qui n'a jamais cessé depuis le 8 octobre. Véritablement, sans être superstitieux, il faut croire que la puissance céleste se mêlait de notre affaire; la pluie n'a pas cessé depuis le 8 jusqu'au 31 octobre. Quand il pleut, et qu'on est dans une



LA SÉPARATION.

chambre, on regarde par la fenêtre tomber l'eau ; mais nos malheureux soldats étaient dans la boue jusqu'aux genoux.

Nos soldats recevaient la pluie sur le dos jour et nuit, sans abri autre que ces petites tentes que M. le président a vues en Afrique, et qui, toutes déchirées qu'elles étaient, ne pouvaient plus les protéger efficacement contre les intempéries. Ils étaient couchés par terre, s'isolant du sol comme ils pouvaient, par des branches d'arbres et des pierres et, pour se soutenir, ils n'avaient que de la viande de cheval. Cette viande de cheval, à la rigueur, n'est pas bien mauvaise ; mais, quand on manque de sel et que le cheval est maigre, parce qu'il a été mal nourri, c'est une viande horriblement indigeste et qui jette la perturbation dans l'estomac ; les médecins vous diront ce qu'il en est à ce sujet.

Lorsque nous étions en Allemagne, à la suite de cette guerre, il est mort beaucoup de pauvres soldats, et dans ces morts l'armée de Metz est entrée au moins pour les deux tiers, si ce n'est pour les trois quarts. Quand se faisait l'autopsie de ces malheureux enfants, on reconnaissait tout de suite, au désordre de leur estomac et de leurs intestins, qu'ils étaient de l'armée de Metz !

Nous avons donc cru que notre devoir était de chercher le moyen de sauver cette armée d'une ruine inévitable, et nous avons demandé une *convention*, — soulignez bien ce mot ; — seulement, nous disions que si cette convention n'était pas honorable, nous en appellerions à nos armes pour vendre notre vie. Voilà le fond de la conférence du 10 octobre.

Le maréchal commandant en chef nous a fait signer un procès-verbal, et, soit dit en passant, c'est le seul que nous ayons signé. Maintenant il a envoyé un de ses aides de camp, le général Boyer ; que lui a-t-il dit ? je n'en sais rien ; ce qu'il y a de positif, c'est que nous n'avons pas dit autre chose que ce que je viens de rapporter, c'est-à-dire : « Envoyez quelqu'un auprès de l'état-major pour avoir une convention. » Le général Boyer est parti et il est revenu, je crois, le 17 ou le 18 ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il rapportait des nouvelles. On nous réunit pour que nous pussions prêter l'oreille à ce qu'il avait entendu dire. Il commença par nous faire un tableau de la situation de la France ; — tous ceux qui étaient en France savaient ce qu'était la France, mais nous, qui étions enfermés dans Metz, nous ne connaissions rien du tout. — Il nous raconta, — j'aime à croire qu'il était de bonne foi, — que la France était livrée à une anarchie effroyable, que les membres dits du gouvernement de la défense nationale étaient en désaccord les uns contre les autres, qu'une partie d'entre eux avaient été obligés de se soustraire par ballon à la pression de leurs collègues de Paris, et étaient tombés en province ; que le Nord demandait à grands cris la paix, à cause de ses relations commerciales qui souffraient de la guerre ; que l'Ouest, soumis à l'influence cléricale et sachant que l'empire d'Allemagne est hostile au catholicisme, se levait au nom des idées religieuses ; que le Midi, — mon Dieu ! je me rappelle cela, car j'en ai été beaucoup frappé, — que le Midi était dans une effervescence indicible, que le drapeau rouge flottait à Lyon, à Marseille ; en un mot que notre pauvre patrie était bien malheureuse et qu'elle agonisait.

Voilà ce que le général Boyer est venu nous rapporter. Cela nous a beaucoup éccœurés, et il y avait de quoi.

À la suite de cela, il y a eu un autre conseil, dans lequel on a demandé ce qu'il fallait faire. Là, il s'est produit encore une certaine division. Je crois que, sur sept, il y en a six qui ont opiné, non plus pour que l'on continuât la convention première dont je viens de

parler, puisqu'elle ne pouvait plus avoir lieu ; mais pour demander tout simplement, en présence de cette France qui s'en allait, mourant, de se rendre, *in extremis*, auprès du médecin qui pourrait la sauver, et ce médecin, d'après ce qu'avait dit M. de Bismark, était S. M. l'impératrice, qui représentait, aux yeux des Allemands, le seul gouvernement avec lequel ils voulaient traiter ; c'était notre dernière planche de salut, nous l'avons saisie.

Il y avait une autre manière de sortir de là.

La pluie continuait toujours à tomber ; nos soldats étaient toujours malades et mouraient de faim. Il y avait bien le moyen dont j'ai parlé à propos de la conférence du 10, tirer l'épée et tomber sur l'ennemi ; mais en bonne conscience, quelque envie qu'on pût en avoir, on s'est demandé si l'honnêteté, si même l'honneur militaire, — je prononce le mot, — permettaient de conduire au boucher des moutons pour les faire égorger, et si, en cherchant une chose inutile pour le pays, inutile matériellement, nous n'aurions pas donné aux Prussiens, qui jamais ne nous avaient battus d'une manière bien éclatante, qui jamais, je le répète, ne nous avaient pris ni un drapeau, ni un canon, si nous ne leur aurions pas donné l'occasion de s'emparer, par un semblant de victoire, de nos canons et de nos drapeaux ?

J'avoue que cela a arrêté de braves gens qui, toute leur vie, avaient combattu pour leur pays, qui combattaient encore la veille et qui étaient, permettez-moi de le dire, l'honneur de l'armée. S'ils ont compris qu'il n'y avait pas autre chose à faire que ce qu'ils ont fait, c'est que c'était vrai. Il y a eu, parbleu ! comme en toutes choses ici-bas, des avis différents ; les uns disaient, pas dans le conseil, — le conseil était composé de gens pratiques, connaissant leur métier et d'une grande élévation d'âme, qui sentaient bien que nous étions dans une souricière dont nous ne pouvions pas sortir, — mais au dehors, parmi ceux qui n'étaient pas initiés, il y en avait qui disaient : « Il faut sortir », d'autres, au contraire, qui disaient : « On ne le peut pas. »

Et bien, ceux qui disaient : « Il faut sortir », je veux rendre justice à leurs sentiments et croire qu'ils étaient tous animés d'un très-ardent patriotisme, d'un sentiment militaire excessif, mais enfin il pouvait s'en trouver parmi eux qui criaient d'autant plus haut : « Il faut sortir », qu'ils étaient convaincus qu'on ne sortirait pas, qu'on ne pouvait pas sortir !

M. LE PRÉSIDENT. — À la suite de ce conseil, dont l'opinion a été formulée dans quatre points que vous connaissez, il ne vous a pas été parlé des instructions sommaires qui pouvaient être données par le maréchal au général Boyer ?

M. LE MARÉCHAL CANROBERT. — Pardon, monsieur le président ; nous étions convenus que l'on enverrait quelqu'un au quartier général prussien pour chercher à obtenir une convention honorable qui pût sauver l'armée et lui permettre de rendre encore des services au pays. C'est la seule chose que nous ayons stipulée ; quant aux détails, nous n'en avons pas eu connaissance.

M. LE PRÉSIDENT. — Le conseil n'a formulé aucun terme d'une convention possible ?

M. LE MARÉCHAL CANROBERT. — Aucun !

M. LE PRÉSIDENT. — Lorsque le général Boyer est revenu, et que vous l'avez vu, le 18, vous a-t-il fait savoir, entre autres choses, que M. de Bismark lui avait dit que l'armée n'aurait pas d'autres conditions que celles de l'armée de Sedan, — propos auquel M. de Bismark aurait substitué ensuite d'autres propositions ?

M. LE MARÉCHAL CANROBERT. — Je ne l'affirmerais pas, mais ce qui me le fait croire, c'est

que nous avons tenu à envoyer une personne auprès de l'impératrice, comme étant la dernière planche de salut, voulant échapper à cette extrémité dont me parle M. le président; mais déclarer que cela a été dit, je n'en sais rien, je ne me le rappelle pas. Seulement, nous comprenions que M. de Bismark et S. M. le roi de Prusse ne voulaient pas nous accorder la convention que nous demandions et qu'ils pouvaient être plus coulants, — passez-moi l'expression triviale, — avec l'impératrice qui représentait, à leurs yeux, la régence et le seul gouvernement régulier... pour eux.

M. LE PRÉSIDENT. — Le général Boyer vous a-t-il indiqué que les bases préliminaires de paix n'avaient jamais été posées et que le gouvernement allemand avait seulement demandé trois choses, ou indiqué trois points : le premier, une démonstration de l'armée en faveur du gouvernement de l'impératrice; le second, une proclamation de l'impératrice au peuple français indiquant qu'on allait faire la paix, et le troisième, la signature de préliminaires de paix, non expliqués, par l'impératrice.

C'est bien ainsi que ces trois points vous ont été indiqués au retour du général Boyer?

M. LE MARÉCHAL CANROBERT. — Oui, je me rappelle que le premier de ces trois points a été traité; on a dit : « Nous sommes toujours avec nos drapeaux à l'aigle; nous sommes toujours rendant la justice au nom de l'empereur. »

Ce qui ne voulait pas dire que nous ne reconnaissons aucunement le gouvernement qui s'était établi et qui militait pour chercher à sauver notre pays; nous nous serions accrochés à tout gouvernement possible pour chasser l'ennemi dans ce moment. Si on a dit autre chose, on n'a pas rendu l'esprit de l'armée. Ce que nous voulions, c'était sauver notre pays, conserver cette armée, ne pas la laisser s'engager inutilement, dans la prévision qu'elle pourrait être utile encore au pays, tout en maintenant, je le répète, notre respect et notre dévouement pour le régime impérial, respect et dévouement dont nous n'étions pas dégagés en effet, je l'ai déjà dit, nos drapeaux étaient toujours à l'aigle; on rendait toujours la justice au nom de l'empereur. Nous avions toujours la garde impériale qui avait conservé son nom, et nous n'avions pas à protester.

M. LE PRÉSIDENT. — Le général Boyer a dit de plus, hier, devant le conseil, qu'il avait su, de la bouche de M. de Bismark, que le général Bourbaki était revenu d'Angleterre, ayant, par conséquent, complètement échoué dans sa mission; qu'il avait vainement essayé de rentrer à Metz et qu'alors il s'était mis à la tête du gouvernement de la défense nationale; ce qui semblait indiquer, de sa part, qu'il avait renoncé à tout espoir de conclure des négociations avec le gouvernement allemand.

Le général Boyer a-t-il fait part de cela à la réunion du 10 octobre?

M. LE MARÉCHAL CANROBERT. — Je ne me rappelle pas; d'ailleurs, comment le général Boyer aurait-il pu nous en faire part, puisqu'il n'avait pas encore été en Angleterre?

M. LE PRÉSIDENT. — Le général Boyer, je le répète, a fait hier devant le conseil la déclaration qu'il tenait de la bouche même de M. de Bismark tous les détails relatifs au retour d'Angleterre du général Bourbaki, et au parti qu'il avait pris de se mettre à la disposition du gouvernement de la défense nationale. J'ai pris note des paroles du général Boyer au moment où il les a prononcées à la suite d'une question que je lui avais adressée, et je crois me les bien rappeler.

M. LE MARÉCHAL CANROBERT. — Je n'ai su que plus tard que le général Bourbaki avait offert

son épée au gouvernement de la défense nationale, parce qu'il ne pouvait pas rentrer dans Metz, son poste naturel.

M. LE PRÉSIDENT. — Le général Boyer a-t-il indiqué que les renseignements qu'il rapportait étaient d'origine prussienne?

M. LE MARÉCHAL CANROBERT. — Il n'a rien dit de cela. Il a dit : « Vous m'avez envoyé à Versailles et voilà ce que je rapporte. »

J'ai écouté et j'ai fait cette réflexion : « Ah! c'est trop fort! Comment! notre pays en est réduit à demander des garnisons prussiennes dans les villes, à demander la paix à tout prix! » Cela nous paraissait bien fort; mais personne n'a mis le général Boyer sur la sellette pour lui demander des détails. Le moment était terrible pour nous dans ce moment; nous ne voyions que notre pauvre patrie effondrée, *in extremis*, morte! il fallait la sauver par un moyen quelconque.

M. LE PRÉSIDENT. — N'avez-vous pas reçu l'ordre de communiquer au corps d'officiers les nouvelles apportées par le général Boyer?

M. LE MARÉCHAL CANROBERT. — Oui, nous avons reçu cet ordre et nous l'avons exécuté religieusement, dans les termes dont on en avait parlé au conseil.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Ne vous a-t-il pas été dit, dans ce conseil, que le général Boyer devait demander au roi de Prusse la faculté, pour l'armée, de se retirer avec armes et bagages, pour qu'elle pût se mettre aux ordres de l'assemblée qui devait être convoquée?

M. LE MARÉCHAL CANROBERT. — On n'a pas spécifié, mais cela a été dit dans les causeries qui ont eu lieu; il a été parlé de conditions honorables, telles que celle de sortir avec armes et bagages, et de se mettre sur un point neutralisé du territoire, à la disposition de l'Assemblée élue par le peuple français, réuni dans ses comices en vertu de ce qu'avait dit le gouvernement de la défense nationale; cette Assemblée faisant connaître ses décisions et l'armée lui donnant son concours pour les faire exécuter, sans être influencée ni à gauche, ni à droite.

On a voulu nous représenter comme des prétoriens! Dans quelle erreur profonde on est tombé! Nous n'étions et nous n'avons jamais été que des soldats, rien que des soldats!

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Lorsque le général Boyer a rendu compte des nouvelles de Versailles, a-t-il parlé des journaux qui lui avaient été remis par M. de Bismark, et ces journaux ont-ils été communiqués au conseil?

M. LE MARÉCHAL CANROBERT. — Le général Boyer n'a pas parlé de journaux; il en avait cependant rapporté et m'en a même prêté deux, mais il n'en a pas été question au conseil. J'ai lu ces journaux, après que nous nous sommes séparés; assurément cette lecture n'était pas gaie; toutefois je n'y ai pas trouvé tout ce qu'on venait de nous dire dans le conseil. C'est M. le maréchal ou l'un de ses aides de camp qui m'avait communiqué ces journaux.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — On n'a pas cherché à vérifier, à l'aide des dépêches contenues dans ces journaux, les nouvelles apportées par le général Boyer?

M. LE MARÉCHAL CANROBERT. — Les journaux donnaient des renseignements, mais quelle était leur valeur? ils parlaient bien d'agitation, mais ils ne faisaient pas la situation aussi noire que le général Boyer nous l'avait représentée.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Après le conseil du 24 et après la réception du télégramme de M. de Bismark, faisant connaître qu'il n'y avait plus lieu d'espérer le succès

d'une négociation quelconque, a-t-il été question, au conseil, de mesures à prendre pour la destruction du matériel?

M. LE MARÉCHAL CANROBERT. — Non, pas officiellement, mais on en a causé; il me semble me rappeler que le général Soleille et le général Coffinières ont parlé de cela, mais on n'a pas dit : « Nous sommes acculés, nous avons un matériel, faut-il le faire sauter? » La question n'a pas été posée, il en a été seulement parlé, mais pas d'une manière officielle.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Aucune instruction ne vous a été donnée à ce sujet?

M. LE MARÉCHAL CANROBERT. — Absolument aucune.

M. LE MARÉCHAL BAZAINE. — Il n'y a pas eu d'instructions données au général Boyer. Je ne pourrais toujours que répéter que la note emportée par le général Boyer n'était que le résumé d'une conversation qui avait eu lieu dans le conseil du 10. Cette note, dont j'ai l'original, et dont la copie se trouve dans les procès-verbaux, se résumait en ceci : « Des pourparlers seront engagés dans un délai qui ne dépassera pas tel jour, afin de conclure une convention honorable. » Il n'y a jamais eu d'instructions données au général Boyer, et je n'ai jamais rien caché, de tout ce que je savais, aux commandants de corps. Si je ne leur ai pas dit ce que Régnier avait fait, c'est que j'avais pris cela sous ma responsabilité, et que je ne voulais pas les initier à un chose qui n'était pas régulière; il n'y avait là qu'une simple lettre, c'était seulement un subterfuge auquel je n'avais pas à initier les commandants de corps.

M. LE MARÉCHAL LE BŒUF. — Le 7 octobre, je trouvai à mon quartier général la lettre très-confidentielle du commandant en chef en date du 7, lettre par laquelle il m'invitait à étudier la situation avec mes généraux de division, et à lui faire connaître mon opinion, ainsi que celle de ces généraux, sur le parti à prendre.

A cette lettre du commandant en chef était jointe une autre lettre du gouverneur de Metz, faisant connaître que nous n'avions plus que pour huit à dix jours de vivres.

Je réunis mes officiers généraux le 8 au matin, je leur lus les deux lettres dont je viens de parler et j'ouvris la discussion, qui fut entièrement libre. Aussitôt après cette conférence, j'en rédigeai le résultat et je convoquai mes officiers généraux pour le 9 au matin, afin de leur donner lecture de ma rédaction qui fut adoptée sauf une légère modification.

Le 9 au soir, je remis la réponse du 3^e corps au maréchal. Il la lut et il dit : « Nous sommes tous d'accord, nous nous réunirons demain matin. »

En effet, le 10 octobre, le maréchal réunit tous les commandants des corps d'armée, les généraux commandant les armes spéciales et l'intendant en chef Lebrun. Le maréchal ouvrit la séance en nous disant qu'il n'avait reçu aucune notification, aucune nouvelle du gouvernement de la défense nationale, et que, de son côté, malgré tous les efforts qu'il avait faits pour se mettre en communication avec ce gouvernement, il n'y était pas parvenu.

Puis le maréchal posa quatre questions, qui sont connues du conseil, et que, par conséquent, je n'ai pas à rappeler. Une seule de ces questions amena une discussion, qui ne fut pas très-vive; il s'agissait de savoir si on ne devait pas combattre avant de négocier. J'étais de cet avis. Néanmoins, je me réunis à la majorité de mes collègues, mais à cette condition que la convention serait entièrement honorable, et que, si elle ne l'était pas, nous aurions recours aux armes.

Dans cette séance fut décidé l'envoi de M. le général Boyer à Versailles, pour connaître

les conditions que le gouvernement allemand mettrait à une sortie de l'armée française avec armes et bagages.

Le 12, nous fûmes réunis de nouveau, et là nous signâmes le procès-verbal régulier qui est sous les yeux du conseil. Puis, il y eut quelques conversations sur l'utilité qu'il y aurait à mettre en commun les ressources de la ville et celles de l'armée. Néanmoins, rien ne fut décidé à ce sujet.

Le 13 et le 14, je m'occupais de prendre les dispositions nécessaires à la sortie de mon corps d'armée, dans le cas où l'armée devrait avoir recours aux armes, ainsi que nous l'avions décidé éventuellement dans le conseil du 10.

Le 15 ou le 16, je me rendis chez le maréchal pour causer avec lui de la situation. Je n'avais aucune proposition à lui faire en dehors du conseil, mais je voulais me tenir au courant de la situation. Je trouvai le maréchal fort calme; il me dit que si les conditions que rapporterait le général Boyer n'étaient pas entièrement honorables, nous aurions recours aux armes.

Le 14, nous avons reçu communication d'un télégramme de M. de Bismark, annonçant qu'il avait eu une première conférence avec le général Boyer.

Le 17, le général Boyer rentra à Metz; le 18, nous fûmes convoqués de nouveau. Le maréchal donna la parole au général Boyer, qui nous dit à peu près ce que je vais avoir l'honneur de répéter devant le conseil, d'une manière concise, sans entrer dans trop de détails, de peur de commettre des erreurs de mémoire.

Le général Boyer commença par nous dire qu'il n'avait pu communiquer avec aucun de nos concitoyens, que les nouvelles qu'il allait nous donner étaient des nouvelles provenant du quartier général allemand, c'est-à-dire de M. de Bismark. Et voici le résumé de ces nouvelles : l'anarchie régnait en France, le gouvernement de la défense nationale était lui-même divisé et ne rencontrait pas partout obéissance; le drapeau rouge était arboré dans le Midi et à Lyon; les provinces de l'Ouest inclinaient vers une restauration monarchique; les villes de Normandie, en présence des désordres intérieurs dont elles étaient victimes, avaient demandé, ou comptaient demander, je ne peux pas affirmer, des garnisons allemandes. Le général Boyer citait Rouen particulièrement. Enfin, il fut question de la non-convocation d'une Assemblée nationale. Nous avons su, par des journaux allemands pris sur des prisonniers, qu'il y avait eu convocation de l'Assemblée nationale, puis que cette convocation avait été ajournée au 16 octobre, et il ne paraissait pas même que, le 16 octobre, des élections eussent eu lieu.

Après cet exposé, le général Boyer ajouta que M. de Bismark était disposé à traiter sur le pied de la sortie de l'armée avec armes et bagages, et de sa neutralisation, à la condition que l'armée reconnaît le gouvernement de la régence.

On posa ensuite la question de savoir si le général Boyer devait être renvoyé en mission. La discussion fut très-vive. Je n'étais pas confiant dans le résultat de ces négociations; je ne l'ai pas été, je l'avoue, un seul instant. J'ai donc émis l'avis personnellement, — je crois que je peux dire mon avis personnel, — que le moment de recourir aux armes était arrivé. Ce n'était pas l'opinion de mes autres collègues, et plusieurs d'entre eux dirent que cette sortie serait une folie. Je répondis que, du moins, ce serait une folie glorieuse.

M. LE PRÉSIDENT. — Le général Boyer a dit que les trois conditions qui avaient été présentées par M. de Bismark, n'étaient pas seulement la reconnaissance du gouvernement de

la régence, mais encore, en premier lieu, une démonstration de l'armée en faveur de ce gouvernement; en second lieu, une proclamation adressée par l'impératrice au peuple français et faisant connaître que la paix allait être rétablie; en troisième lieu, la signature par l'impératrice, ou par l'un de ses délégués, de préliminaires de paix dont le caractère n'était pas indiqué.

Avez-vous gardé le souvenir que ce fussent ces trois conditions qui aient été présentées par le général Boyer?

M. LE MARÉCHAL LE BŒUF. — Quant à la démonstration de l'armée en faveur de la régence, cette question n'a pas été posée, ou elle l'a été d'une manière si peu explicite, qu'elle ne nous a pas frappés; personne de nous, d'ailleurs — et le commandant en chef, je crois, était de notre avis, — n'admettait une démonstration de l'armée ressemblant en quelque sorte à un prononciamiento. C'est une chose qui, Dieu merci! est inconnue dans l'armée française.

M. LE PRÉSIDENT. — Je ne demandais pas ce que M. le commandant en chef voulait faire. Je lisais la formule des trois conditions que le général Boyer avait rapportées, et qui avaient tellement ce caractère, que lui-même racontait qu'il avait dit à M. de Bismark, en se servant de l'expression que vous venez d'employer vous-même, que les prononciamientos n'étaient pas dans les usages de l'armée française, et qu'il n'était pas possible de rien stipuler à cet égard.

M. LE MARÉCHAL LE BŒUF. — Non, il n'a pas été question d'une proclamation à faire par l'impératrice. Il est possible qu'il en eût été question dans une conversation, mais on n'en a pas parlé dans le conseil, cela ne nous regardait nullement; nous ne pouvions pas, nous, peser sur les résolutions de l'impératrice, et, pour moi, personnellement, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, j'étais profondément convaincu qu'elle n'entrerait pas dans cette négociation, parce qu'on lui imposerait des cessions de territoire.

M. LE PRÉSIDENT. — Je formulais ces questions, pour en ajouter une autre qui se rattache particulièrement à la dernière. Le général Boyer a dit qu'il avait recueilli de la bouche de M. de Bismark: « Quelque exorbitants que soient ces préliminaires, il faudra bien que l'impératrice les signe. » Et le général Boyer avait paru recueillir, du moins dans ses précédentes dépositions, de cette phrase, la pensée qu'il n'y avait donc pas lieu à une négociation nouvelle, ou du moins qu'il y avait bien peu de chances de réussite dans une négociation nouvelle.

Vous ne vous rappelez pas que cette phrase ait été rapportée dans le conseil?

M. LE MARÉCHAL LE BŒUF. — Non, monsieur le président.

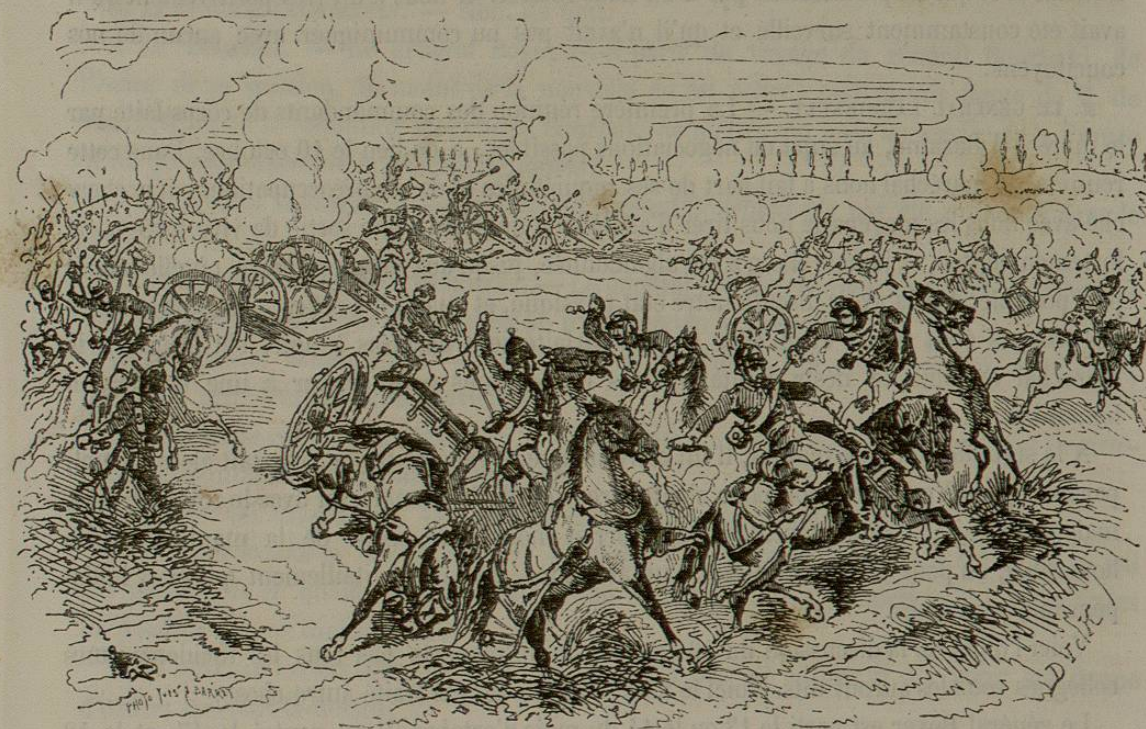
M. LE PRÉSIDENT. — Le général Boyer avait également recueilli de M. de Bismark que les autorités militaires allemandes ne laisseraient jamais à l'armée devant Metz d'autres conditions que celles qui avaient été imposées à Sedan. Vous ne vous rappelez pas que cela ait été dit devant le conseil?

M. LE MARÉCHAL LE BŒUF. — Ici mes souvenirs ne sont pas précis, mais il est possible que cela ait été dit, et je me rappelle qu'il a été dit quelque chose d'analogue, à savoir que M. de Bismark serait personnellement disposé à négocier sur des bases favorables, mais que les autorités militaires tenaient à la capitulation dans la forme même de celle de Sedan. Cela a été dit à la fin tout à fait.

M. LE PRÉSIDENT. — Le général Boyer a également fait connaître au conseil qu'il avait

recueilli de M. de Bismark un récit relatif au général Bourbaki; il lui avait fait savoir que le général Bourbaki avait échoué dans sa mission, ainsi que dans ses efforts pour rentrer dans Metz, et que, voyant qu'il n'y avait pour lui ni espoir de rester à Metz, ni probablement espoir de voir réussir l'intervention de l'impératrice en faveur de l'armée, il s'était décidé à mettre son épée au service de la France et du gouvernement de la défense nationale. Il n'a été fait aucune allusion à ces faits devant le conseil?

M. LE MARÉCHAL LE BŒUF. — Non, monsieur. Nous commençons à savoir que le général Bourbaki avait échoué dans sa mission, mais nous n'en étions pas certains. Le retard



GRAVELOTTE. — Le 2^e chasseurs d'Afrique sabre une batterie prussienne sur le plateau de la Grange.

apporté à son retour, des bruits qui avaient circulé nous faisaient croire qu'il avait dû échouer dans sa mission. Mais ici, chacun avait un peu ses idées personnelles. Je n'avais pas confiance, moi, dans le succès de la mission du général Bourbaki; cette pensée m'est donc peut-être venue plus qu'à un autre, mais je ne pourrais pas préciser d'une manière plus nette.

M. LE PRÉSIDENT. — Quant aux nouvelles qu'il apportait, le général Boyer leur avait donné un caractère très-précis, et ce caractère si grave se trouve reproduit dans les historiques des régiments auxquels ces nouvelles avaient été communiquées. Ainsi, il avait bien dit positivement que les villes du Nord *avaient demandé* des garnisons prussiennes; et les extraits des historiques constatent cela devant le conseil; cela avait été annoncé aux régi-